



La première édition du Trophée a prouvé que nombreux étaient les jardins entre les murs et démontré tout l'enthousiasme qu'ils apportent aux jardiniers, mais pas seulement.

La seconde édition, nous a permis de découvrir quelques-uns des jardins les plus fleuris et colorés des prisons françaises.

**Pour sa troisième édition, Green Link souhaite encourager la concrétisation des projets de jardins et favoriser la mise en culture de nouvelles parcelles dans les établissements qui possèdent déjà un jardin.**



## Modalités du concours

---

### 🌀 Objectif :

- Encourager la création, l'embellissement et l'extension des jardins en prison
- Favoriser la pratique du jardinage et du maraichage dans les établissements pénitentiaires

### 🌀 Prix :

Le Trophée sera composé de 6 prix pour un montant total de 7 500 euros.

Le jury désignera 2 lauréats (1<sup>er</sup> prix : 1500€ et 2<sup>ème</sup> prix : 1000€) pour chacune des 3 catégories suivantes :

- « Tout nouveau jardin créé en 2023 par un établissement n'ayant encore aucun jardin »
- « Jardin récemment créé en 2021 ou 2022 »
- « Nouvelle parcelle de jardin créée en 2022/23 dans un établissement ayant déjà un jardin »

### 🌀 Critères :

Plusieurs critères seront pris en compte pour la désignation des gagnants, on peut citer notamment :

- ✓ Esthétique générale du jardin
- ✓ Diversité des espèces et variétés présentes dans le jardin
- ✓ Originalité /innovation/ créativité du jardin
- ✓ Nombre de personnes détenues impliquées dans l'entretien du jardin
- ✓ Motivation des équipes et soin apporté à la candidature
- ✓ Qualité des photos « avant / après » et « étapes intermédiaires »
- ✓ Respect de la biodiversité et pratique écologique

### 🌀 Jury :

Le jury sera composé de 6 personnes réparties de la manière suivante :

- Membres fondateurs : Green Link (2 personnes)  
ANVP (1 personne)  
DAP (1 personne)
- Invités d'honneur : (1 personne)  
(1 ancien lauréat)

### 🌀 Calendrier :

- 03/02/2023 : Lancement du concours et diffusion dans les établissements par l'AP
- 15/09/2023 : Clôture des candidatures
- 30/09/2023 : Pré-sélection des finalistes par Green Link
- 20/10/2023 : Désignation des gagnants par le jury

\*Versement du prix au plus tard le 31/12/2023

## Candidature :

La fiche d'inscription et les photos (compressées ou insérées dans un pdf de préférence) devront être envoyées au plus tard le **15/09/2023** à l'adresse suivante :

[desjardinspourlesprisons@green-link.org](mailto:desjardinspourlesprisons@green-link.org)

ou bien par « francetransfert » ou tout autre système de partage de fichiers volumineux.

Cf. Règlement

### **A propos de Green Link**

---

Créé en 2013 par Dominique du Peloux, le fonds de dotation Green Link est né de la conviction profonde que la nature est un lieu privilégié pour mettre en œuvre des actions de réinsertion sociale et professionnelle.

Sa mission s'articule autour de 5 programmes : « Nature et prison » pour les personnes en détention ou sous main de justice, « la Nature pour se construire » pour les jeunes en situation de décrochage scolaire ou social, « Insertion et métiers verts » pour les personnes éloignées de l'emploi, « la Nature retrouvée » pour les personnes isolées en raison d'un handicap, d'une maladie ou de la vieillesse et enfin « Nature et Cités » pour les habitants des quartiers prioritaires.